

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 28 JANVIER 2021

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 12

Représentés : 2

Absents : 0

Date de convocation : 21 janvier 2021

Date d'affichage : 21 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - BAILLY Béatrice - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie

Étaient représentés : CLAPPIER Pascal (donne procuration à MAGNIN Carine) - GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21-01-001

Objet : Installation d'un nouveau conseiller municipal

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Je vous rappelle qu'à l'issue du second tour de l'élection municipale du 28 juin dernier, le conseil municipal a été installé le 5 juillet 2020.

Suite au décès de Jean-Pierre Cochet, conseiller municipal, le 29 décembre 2020, il convient de compléter le conseil municipal.

Pour les communes de plus de 1000 habitants, des règles spécifiques existent, garantissant le remplacement des conseillers municipaux par le suivant sur la liste, sans que les électeurs soient de nouveau invités à voter (article L 270 du code électoral).

Le suivant de la liste s'entend du candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la liste déposée à la préfecture ; il n'existe pas d'obligation à ce que le remplaçant soit de même sexe que son prédécesseur.

Madame Lénaïck RETORNAZ venant sur la liste « Valloire 2020 nous rassemble » immédiatement après le dernier élu sur cette liste qu'est Christian GRANGE et n'ayant pas renoncé de manière expresse à son mandat, je vous propose de procéder à son installation au sein du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 02/02/2021

Reçu en préfecture le 02/02/2021

Affiché le 02/02/2021

ID : 073-217303064-20210128-21_01_001-DE



En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de prendre acte de l'installation de Madame Lénaïck RETORNAZ en qualité de conseillère municipale.

L'ordre du tableau est établi ainsi qu'il suit :

Maire	M.	ROUGEAUX Jean-Pierre
Premier adjoint	M.	RETORNAZ Dominique
Deuxième adjoint	MME	RIVAS Natacha
Troisième adjoint	M.	RETORNAZ André
Quatrième adjoint	MME	FALCOZ Corine
Conseiller municipal	MME	MAGNIN Carine
Conseiller municipal	M.	GRANGE Guy
Conseiller municipal	MME	RAMBAUD Marie-Pierre
Conseiller municipal	M.	MARTIN Jean-Marie
Conseiller municipal	MME	BAILLY Béatrice
Conseiller municipal	M.	CLAPPIER Pascal
Conseiller municipal	MME	FEUTRIER Stéphanie
Conseiller municipal	MME	POIROT Marie
Conseiller municipal	M.	GRANGE Christian
Conseiller municipal	MME	RETORNAZ Lénaïck

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 02/02/2021

Affichage : 02/02/2021

Valloire, le 02/02/2021

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.



